

La caméra est toujours fixée
de façon apparente sur
l'uniforme de l'agent

Voyant lumineux de couleur
rouge qui indique qu'un
enregistrement est en cours

Déclenchement manuel de
l'enregistrement
par l'agent de police, après avoir
prévenu l'individu concerné



L'utilisation de caméras mobiles d'intervention
est encadrée par la Préfecture et la CNIL



SFO
UNE DIVISION DE SURETECH

Les vidéos sont transférées sur un support sécurisé
(PC ou station d'accueil)
Ces vidéos ne sont accessibles que par les agents
autorisés par la préfecture et la CNIL.
Les vidéos sont conservées 30J par la police
municipale sauf dans le cadre d'une procédure.

